



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8369^e séance

Jeudi 11 octobre 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Cordova Soria (Bolivie (État plurinational de))

Membres :

Chine	M. Zhang Dianbin
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Éthiopie	M ^{me} Guadey
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M ^{me} Edjang Mangué
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Tenya
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé présenté par les membres de la mission du Conseil de sécurité effectuée en République démocratique du Congo du 5 au 7 octobre 2018

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé présenté par les membres de la mission du Conseil de sécurité effectuée en République démocratique du Congo du 5 au 7 octobre 2018

La Présidente (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé présenté par les co-organisateurs de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo du 5 au 7 octobre, à savoir les représentants de la France, de l'État plurinational de Bolivie et de la Guinée équatoriale.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Delattre.

M. Delattre (France) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'adresser, en notre nom collectif, nos remerciements appuyés à tous les membres du Secrétariat qui ont travaillé à l'organisation et au bon déroulement de cette visite, à New York comme sur le terrain. Je pense bien évidemment, tout d'abord, à la Division des affaires du Conseil de sécurité, avec un mot particulier de remerciement pour Claudia Banz et son équipe, Kerstin Bihlmaier en particulier. Je pense également, bien sûr, aux équipes du Département des opérations de maintien de la paix, du Département des affaires politiques, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) – avec une reconnaissance toute particulière à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Leila Zerrougui –, au Coordonnateur résident, aux interprètes et aux officiers de sécurité. Le travail de toutes les équipes a été exemplaire et a joué un rôle fondamental dans la réussite de cette visite, du 5 au 7 octobre dernier. Nous leur en sommes, au nom de tous, profondément reconnaissants. Nous souhaitons continuer à travailler avec le Secrétariat pour tirer tous les enseignements de cette mission.

Je tiens également à remercier vivement la Bolivie et la Guinée équatoriale, avec lesquelles nous avons formé une équipe soudée pour mener cette visite, ainsi que l'ensemble de mes collègues. La déclaration qui suit est une déclaration conjointe des co-organisateurs de

cette visite. Nous rendrons compte chacun d'un volet particulier de celle-ci.

Le Conseil de sécurité était venu pour discuter avec les forces vives de la nation de la situation politique actuelle, dans le contexte des préparatifs électoraux, ainsi que des enjeux humanitaires et de sécurité, en particulier de la protection civile et de la réforme de la MONUSCO. Je centrerai ici mes remarques sur le volet politique.

À Kinshasa, le Conseil de sécurité a rencontré un grand nombre d'acteurs. Il a notamment rencontré le Président de la République et le Premier Ministre, des représentants de la majorité présidentielle et de l'opposition, et un groupe de femmes candidates. Nous avons pu également échanger avec la Commission électorale nationale indépendante, la Conférence épiscopale nationale du Congo, des représentants des mouvements de défense des droits de l'homme et des associations humanitaires. Nous avons eu, en outre, des échanges très utiles et approfondis avec l'encadrement de la MONUSCO, que je tiens à nouveau à remercier chaleureusement.

Sur le volet politique, sur lequel je vais donc me concentrer, cette mission a permis de porter un message central. La République démocratique du Congo est à un moment charnière de son histoire : pour la première fois, une transmission pacifique du pouvoir, à l'issue des élections, est possible, ouvrant la voie à la consolidation de la stabilité en République démocratique du Congo et permettant d'y créer les conditions propices à son développement. C'est un réel motif d'espoir, mais sa réalisation nécessite que toutes les forces politiques du pays parviennent à s'unir pour répondre au souhait du peuple congolais.

Le Conseil de sécurité est venu à Kinshasa pour accompagner la République démocratique du Congo sur le chemin de la paix, de la stabilité et de la prospérité, à travers ces élections du 23 décembre. La tenue, le 23 décembre 2018, d'élections libres, crédibles et transparentes, dans un climat apaisé, est attendue par tous. Le dialogue reste la seule voie pour surmonter les différends qui subsistent. Le Conseil de sécurité a été rassuré par l'engagement de tous ses interlocuteurs à se rendre aux élections du 23 décembre. Ils ont tous marqué leur disponibilité à poursuivre les discussions.

Le Conseil de sécurité a salué les avancées dans les préparatifs des élections. Dans le même temps, cette visite nous a permis d'exprimer l'importance d'effectuer

des pas supplémentaires pour créer la confiance et créer les conditions d'un consensus le plus large possible sur l'organisation tant politique que technique des élections. Il revient aujourd'hui à l'ensemble des forces politiques de s'assurer que le pays reste sur la voie de la paix et du renforcement de ses institutions démocratiques.

Le Conseil de sécurité a aussi encouragé les parties à mettre en œuvre dans son intégralité l'accord du 31 décembre 2016, s'agissant notamment des mesures de décrispation. Le Conseil a appelé à ce que ce processus puisse s'accompagner d'un débat politique libre et constructif, où la liberté d'opinion, de réunion et un accès équitable aux médias soient garantis et les libertés fondamentales respectées. Le Conseil de sécurité a salué à cet égard le bon déroulement de la réunion de l'opposition le 29 septembre et a appelé à ce titre les autorités congolaises à lever dès maintenant l'interdiction de manifester.

Le Conseil de sécurité a rencontré des femmes représentantes de la société civile et des candidates aux élections présidentielle et législatives. Les discussions ont porté à la fois sur la situation sécuritaire et humanitaire et sur les élections, en particulier la question de la participation des femmes à tous les niveaux du processus décisionnel en matière de paix et de sécurité, y compris les structures sécuritaires, économiques et sociales, qui, en l'état actuel, empêchent de nombreuses femmes de participer aux élections. Le Conseil a encouragé le Gouvernement et les autres partis à redoubler d'efforts pour renforcer la participation politique des femmes aux processus électoraux et politiques et à la société civile.

Le Conseil de sécurité a enfin fait part, dans le plein respect de la souveraineté de la République démocratique du Congo et dans un esprit constructif d'accompagnement du pays, de la disponibilité de la MONUSCO à apporter un appui logistique et technique aux élections, si le besoin s'en faisait sentir.

C'est le message que tous ensemble, les 15 membres du Conseil, nous avons fait passer à tous les acteurs politiques que nous avons rencontrés. Des compromis seront nécessaires de part et d'autre, et nous avons l'espoir que l'esprit de responsabilité des responsables politiques prévaudra.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Delattre de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'État plurinational de Bolivie.

Je m'associe à l'Ambassadeur de la France pour remercier tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette mission et tous mes collègues qui ont participé à ce voyage.

Je vais maintenant donner lecture du compte-rendu conjoint en anglais.

(l'oratrice poursuit en anglais)

S'agissant de la situation humanitaire, le Conseil reste attentif à la situation de la population civile dans le pays. Tout doit être fait pour la protéger. Après avoir écouté les différents interlocuteurs, le Conseil de sécurité reste préoccupé par les situations sécuritaire et humanitaire en République démocratique du Congo, compte tenu de la violence incessante dans certaines parties du pays, notamment l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Kasaï, notamment des différends portant sur les ressources naturelles, des affrontements entre groupes armés et entre communautés, ainsi que la violence interethnique.

Le Conseil de sécurité a condamné tous les actes de nature à exacerber les tensions et à inciter à la violence, ainsi que tous les actes d'exploitation et de violence sexuelles. Nous avons appelé le Gouvernement congolais à enquêter sur toutes ces allégations, notamment concernant des cas dans lesquels des membres de la police nationale ou des forces armées seraient impliqués, et nous l'avons exhorté à mettre face à leurs responsabilités tous les acteurs responsables de violations du droit international humanitaire ou de violations des droits de l'homme, selon le cas, en particulier celles qui pourraient être constitutives de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité.

Le Conseil de sécurité a également condamné la persistance de cette violence et l'impact des groupes armés dans plusieurs parties du pays, car ils sont les premiers responsables de la détérioration de la situation humanitaire. C'est pourquoi le Conseil de sécurité a encouragé la République démocratique du Congo à prendre des mesures supplémentaires, conformément au droit national et international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, selon le cas, et avec l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, conformément à la tâche qui lui incombe d'éliminer la menace que posent les groupes armés, en particulier les Forces démocratiques alliées.

En conséquence de la crise humanitaire déplorable, le budget du plan d'intervention humanitaire a doublé. À cet égard, le Conseil de sécurité a salué la coopération de la communauté internationale et d'autres partenaires internationaux en vue de lever des fonds pour répondre aux besoins humanitaires en République démocratique du Congo. Nous les avons appelés à poursuivre ces efforts, en coopération continue avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et dans le strict respect de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale, et nous avons également appelé toutes les parties au conflit à garantir un accès sans entrave à l'aide humanitaire.

(l'oratrice reprend en espagnol)

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole à l'Ambassadrice Edjang Mangué.

M^{me} Edjang Mangué (Guinée équatoriale) *(parle en espagnol)* : La Guinée équatoriale s'associe à la Bolivie et à la France pour remercier les coorganisateur et les collègues qui ont participé à cette visite et accompli un travail exceptionnel et collégial.

Le Conseil de sécurité a pu s'entretenir avec le personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et évaluer sa capacité à s'acquitter de son mandat en application de la résolution 2409 (2018), en particulier en ce qui concerne la lutte contre les menaces actuelles à la sécurité. Sur la base de ces rencontres, le Conseil de sécurité a appuyé et salué le travail qu'accomplissent le personnel militaire et civil de la MONUSCO et le personnel des organismes humanitaires, qui, en dépit du climat d'insécurité et de

violence, risquent leur vie au quotidien pour soulager la souffrance du peuple congolais.

S'agissant de la situation humanitaire, le Conseil de sécurité a encouragé la MONUSCO et les Forces armées de la République démocratique du Congo à déployer des efforts conjoints et coordonnés pour lutter contre la menace que posent les groupes armés dans le pays. Nous avons constaté que la Mission déploie des efforts considérables pour améliorer son efficacité et son rendement, s'adapter aux nouveaux défis et être plus robuste et souple. Cela a constitué le thème principal des discussions du Conseil avec les dirigeants de la MONUSCO. Le Conseil a réitéré toute sa confiance et son appui à la MONUSCO durant cette phase d'adaptation.

Enfin, le Conseil de sécurité a exprimé sa solidarité avec les victimes de l'épidémie d'Ebola et a félicité les autorités congolaises, la communauté internationale, la MONUSCO et l'Organisation mondiale de la Santé de leur réaction rapide face à cette crise sanitaire. De même, le Conseil a exigé que tous les groupes armés cessent immédiatement les hostilités afin que la propagation de la maladie puisse être combattue et contenue.

Nous souhaitons terminer cette déclaration en remerciant le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo de leur hospitalité et de leur accueil cordial. Ce fut un privilège et un plaisir de visiter ce magnifique pays.

La Présidente *(parle en espagnol)* : Je remercie l'Ambassadrice Edjang Mangué de son exposé.

Je remercie une fois de plus tous les membres du Conseil de sécurité et du Secrétariat qui ont participé à cette mission pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs importantes responsabilités.

La séance est levée à 10 h 20.